

# PROCÉS VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

du Lundi 11 Décembre 2017

à 16h30

(Convocation en date du Lundi 4 Décembre 2017)

Présidence de : M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux)

Secrétaire de Séance : M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde)

Membres du Bureau en excercice : 48

Membres du Bureau présents ou représentés : 43

Membres présents : 40

M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux) - Président

Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain), Mme Monique HERBOMMEZ (Sars-et-Rosières), M. Aymeric ROBIN (Raismes), M. Jacques LOUVION (Hordain), M. Salvatore CASTIGLIONE (Wallers), M. Yannick NISON (Hasnon), M. Jean-François DELATTRE (Haspres), Mme Marie-Claire BAILLEUX (Haulchin), M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord), M. Jean-René BIHET (Lourches) - Vice-Président(e)s

M. Ludovic Alguier (Mastaing), Mme Annie Avé-Delattre (Wasnes-au-Bac), M. Joël Beyaert (Rumegies), M. Michel Blaise (Bellaing), M. Alain Boeraeve (Rosult), M. Nicolas Bouchez (Maulde), M. Jean-Noël Broquet (Thun-Saint-Amand), M. Jean-Paul Comyn (Hérin), M. Jacques Delcroix (Wavrechain-sous-Denain), M. Jean-Michel Denhez (Lieu-Saint-Amand), M. Michel Dewitte (Bousignies), M. Waldemar Domin (Château l'Abbaye), M. Jacques Dubois (Nivelle), M. Patrick Kowalczyk (Abscon), M. Bernard Lebrun-Vandermouten (Flines-lez-Mortagne), M. Jean-Marie Lecerf (Thiant), M. Michel Lefebvre (Millonfosse), Mme Joëlle Legrand (Escautpont), M. Bruno Lejeune (Oisy), M. Charles Lemoine (Roeulx), M. André Leprêtre (Wavrechain-sous-Faulx), M. Jean-Claude Messager (Lecelles), M. Christophe Pannier (Bruille-Saint-Amand), M. Jean-Paul Ryckelynck (Haveluy), M. Bruno Saligot (Escaudain), M. Daniel Sauvage (Noyelles-sur-Selle), Mme Bernadette Sopo (La Sentinelle), M. Jean-Marie Tondeur (Marquette-en-Ostrevant), M. Ludovic Zientek (Bouchain) - Membres du Bureau

### Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 3

M. Éric DELVAUX (Avesnes-le-Sec) a donné pouvoir à M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle) Mme Jocelyne LOSFELD (Douchy-les-Mines) a donné pouvoir à M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux)

M. Christian MONTAGNE (Denain) a donné pouvoir à M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain)

### Membres absents excusés : 5

Vice-Président : M. Pascal JEAN (Neuville-sur-Escaut)

Membres du Bureau : M. Bertrand HUART (Hélesmes), M. Norbert JESSUS (Trith-Saint-Léger), M. Michel LEFEBVRE (Douchy-les-Mines), Mme Carole LELEU (Brillon)

### **DELIBÉRATIONS ADOPTÉES**

# 179/17B - Marché d'assurance « Tous risques expositions » : Autorisation de signature d'un avenant n°2 supérieur à 5% pour régularisation du montant de la prime 2016

En matière de « Tous risques expositions », la cotisation d'assurance annuelle payable par La Porte du Hainaut au titre du marché qu'elle a souscrit varie en fonction du nombre d'expositions et de la valeur de celles-ci.

La cotisation annuelle a été estimée à 301 € TTC pour 6 expositions d'une valeur de 40 000 € chacune.

Pour l'année 2016, La Porte du Hainaut ayant déclaré 26 expositions, il est de ce fait nécessaire de régulariser le montant de la prime, en fonction des taux en vigueur, sachant qu'une cotisation provisionnelle de 145,71 € TTC a déjà été versée.

Il convient donc d'acter dans le cadre d'un avenant n°2, l'ajustement de la prime pour les 26 expositions déclarées, soit un montant de 1 772,79 € TTC, auquel il convient d'ajouter une cotisation provisionnelle déjà réglée de 145,71 € TTC, soit un montant définitif de prime 1 918,50 € TTC pour l'année 2016.

### Le Bureau Communautaire décide :

d'autoriser Monsieur le Président à signer le projet d'avenant n° 2 au marché M.13.47.02 AG relatif au lot 3 – « Tous Risques Expositions » pour procéder à l'ajustement de la prime d'assurance de 1 772,79 € TTC à laquelle s'ajoute la cotisation provisionnelle déjà versée de 145,71 € TTC, soit un montant total de prime pour 2016 de 1 918,50 € TTC.

### Adoptée à l'unanimité

### 180/17B - Cumul d'activité des fonctionnaires : Renouvellement d'une activité accessoire

Dans le cadre de l'adhésion de la CAPH au Pôle Métropolitain Hainaut Cambrésis, le Bureau Communautaire du 12 décembre 2016 a approuvé la création d'une activité accessoire pour une mission de suivi technique.

Afin de poursuivre cette mission, le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le renouvellement de la mission accessoire de chargé(e) de mission Pôle Métropolitain à compter du 20 décembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2018.
- de décider que cette activité accessoire soit évaluée à 10 heures par mois et exercée en dehors des heures de service au titre de l'activité principale du bénéficiaire.
- de fixer la rémunération dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux sur la base de l'indice brut 780.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération et à modifier le tableau des emplois en conséquence.

# 181/17B - Modification du tableau des effectifs : Recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité

Pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, la CAPH peut faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour une période de 6 mois.

Aussi, le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une période de 12 mois en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53.
- de confirmer la création des emplois suivants sur un statut de contractuel, à savoir :
  - o au maximum 15 emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint Administratif pour exercer les fonctions « d'assistant(e) administratif(ve) »,
  - o au maximum 6 emplois à temps complet dans le cadre d'Adjoint Technique pour exercer les fonctions « d'agent technique »,
  - o au maximum 2 emplois à temps complet dans le grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives,
  - o au maximum 2 emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint du Patrimoine.

Ces agents seront rémunérés sur le premier indice de chaque grade.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adoptée à l'unanimité

### 182/17B - Modification du tableau des emplois contractuels

Dans le cadre de la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics par le PLIE de La Porte du Hainaut et d'assurer ainsi le bon fonctionnement du service, le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la création d'un poste permanent de Chargé(e) de mission dans le cadre de la mise en œuvre de la Clause d'Insertion pour exercer notamment les missions suivantes :
  - o l'assistance aux donneurs d'ordre (Etat, collectivités, villes, bailleurs, entreprises...),
  - ol'accompagnement et le suivi sur le terrain des entreprises attributaires des marchés,
  - o la mise en place d'une offre de service de recrutement,
  - o le reporting des actions réalisées.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable, en application de l'article 3-3-1° et sa rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire de la catégorie A (cadre d'emplois des Attachés), IB 512 à IB 635.

Ces crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adoptée à l'unanimité

# 183/17B - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel – Complément

Lors du Bureau Communautaire du 12 décembre 2016 instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, une partie des cadres d'emplois des agents de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut ne pouvaient être concernés, faute de publication d'arrêtés ministériels.

3/18

Aussi, suite à la publication de ces derniers, il est désormais possible d'instaurer le Régime Indemnitaire pour les cadres d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, des Agents de Maîtrise Territoriaux et des Adjoints Territoriaux du Patrimoine.

Par ailleurs, concernant le versement éventuel du Complément Indemnitaire Annuel, il y a lieu de compléter la délibération du 12 décembre 2016. En effet, conformément à l'article 4 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014, le Complément Indemnitaire fera l'objet d'un versement annuel ou mensuel et au prorata de la durée effective du travail pour les agents à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

#### Le Bureau Communautaire décide :

- d'accepter la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel pour les cadres d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, des Agents de maîtrise Territoriaux et des Adjoints Territoriaux du Patrimoine.
- de valider pour les cadres d'emplois concernés les montants plafonds :
  - ode l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> ianvier 2018.
  - o du Complément Indemnitaire Annuel avec prise d'effet au 1er janvier 2018.
- de verser annuellement ou mensuellement le Complément Indemnitaire Annuel pour l'ensemble des cadres d'emplois concernés.

### Adoptée à l'unanimité

# 184/17B - Soutien aux manifestations culturelles 2018

Dans le cadre du soutien aux manifestations culturelles sur le territoire pour 2018, le Bureau Communautaire décide :

- de soutenir les manifestations culturelles suivantes dans le cadre de l'exercice de sa compétence actions culturelles (soutien aux festivals et évènements culturels de portée supra communautaire, dans le domaine des musiques actuelles, des arts de la rue et aux spectacles vivants ou la promotion culturelle du territoire, à raison d'un soutien maximum par an et par projet porté par une commune de plus de 10 000 habitants ou un territoire intercommunal comptant au moins 3 communes):
  - o Batailles de Denain
  - o Le Festival de la Jeunesse Vitaville Douchynoiseries
  - o Le Concert de l'Ostrevant (Jeunes)
  - oLe Raismes Fest
  - o Le Festival de l'Eau de Saint-Amand-les-Eaux
- de matérialiser ce soutien en prenant en charge un spectacle lié à ces manifestations, conformément au tableau ci-après :

NOM DE LA MANIFESTATION	LIEU DE LA MANIFESTATION	MONTANT MAXIMUM DE LA PRESTATION FOURNIE PAR LA CAPH EN € ITC
Batailles de Denain	DENAIN	28 500,00 €
Le Festival de la Jeunesse – Vitaville - Douchynoiseries	DOUCHY-LES-MINES	11 400,00 €
Le Concert de l'Ostrevant (Jeunes)	HORDAIN	7 240,90 €
Le Raismes Fest	RAISMES	19 000,00 €
Le Festival de l'Eau	SAINT-AMAND-LES-EAUX	19 000,00 €

- de déléguer à Monsieur le Président l'identification des spectacles dans le cadre de ces manifestations concernées.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants, et notamment les conventions de partenariat entre la CAPH et les communes concernées.

### Adoptée à l'unanimité

### 185/17B - Arenberg Creative Mine : Nouvelle formule de la Fête de l'anim' 2018

Depuis 2004, l'association « Les Rencontres Audiovisuelles » organise la Fête de l'anim', évènement international qui se consacre à la production de films et des arts numériques.

En 2017, Arenberg Creative Mine a été pour la première fois partenaire de cet évènement en accueillant le Village des Enfants.

Pour 2018, l'association « Les Rencontres Audiovisuelles » redéfinit l'orientation de sa programmation afin d'y inscrire le projet Vidéomapping European Center :

- La Fête du Mapping prendra place en mars-avril 2018. Parallèlement, Arenberg Creative Mine accueillera un colloque international sur cette thématique,
- La Région et Pictanovo accueilleront, en décembre 2018, le Cartoon springboard et les European Animation "Emile" Awards et la nouvelle version de la Fête de l'anim' prendra place à cette période et notamment le Village des Enfants à Arenberg Creative Mine au cours du deuxième semestre 2018.

Dans ce cadre, l'association « Les Rencontres Audiovisuelles » sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut une participation financière ainsi que la mise à disposition à titre gratuit du site Arenberg Creative Mine.

#### Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer en 2018 à l'association « Les Rencontres Audiovisuelles » une subvention de 25 000 € pour l'organisation de la nouvelle formule du Village des Enfants sur le site Arenberg Creative Mine. En outre, la CAPH met à disposition à titre gratuit de l'association les espaces et les équipements du site Arenberg Creative Mine.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment de signer la convention d'objectifs avec l'association.

### Adoptée à l'unanimité

# 186/17B - Arenberg Creative Mine : Coproduction simple du projet « Mirages et miracles » de la compagnie Adrien M et Claire B

Dans l'objectif de permettre aux publics l'accès aux nouvelles technologies de l'image, la CAPH souhaite s'associer à la création du projet « Mirages et Miracles » de la compagnie Adrien M et Claire B sous la forme d'une coproduction simple.

Ce projet, qui s'intégrera dans la programmation culturelle d'Arenberg Créative Mine, sera accueilli en avril et mai 2018.

#### Le Bureau Communautaire décide :

- de soutenir la compagnie Adrien M et Claire B pour la création de « Mirages et miracles » à hauteur de 10 000 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment de signer le contrat de coproduction simple.

### 187/17B - Arenberg Creative Mine: Création « Le Bal de Shirley et Dino » de Achille Tonic **Productions**

Dans le cadre de sa programmation culturelle, Arenberg Creative Mine souhaite accueillir en résidence artistique « Shirley et Dino » du 22 au 27 janvier 2018 pour la préparation de leur nouvelle création festive, musicale et dansante « Le bal de Shirley et Dino ».

Cette résidence de création marque la volonté de La Porte du Hainaut d'être associée à la production du spectacle et de mettre en place une relation partenariale à moyen terme qui sera ensuite liée à un contrat de cession pour l'accueil du spectacle en mai 2018.

La participation de La Porte du Hainaut s'élèverait à 26 000 € HT et se décomposerait comme suit :

- 5 500,00 € pour l'aide à la création (compte budgétaire : 6574 / fonction : 90208)
- 20 500,00 € HT (montant prévisionnel) pour l'accueil du spectacle (l'affectation des crédits se fera au regard de la nature des dépenses)

Dans ce cadre, le Bureau Communautaire décide :

- de soutenir la SARL Achille Tonic Productions par l'accueil en résidence de l'équipe artistique du 22 au 27 janvier 2018 pour un montant maximum de 20 500 € HT. Ce soutien prendra la forme de :
  - o La prise en charge de l'hébergement de l'équipe artistique, les frais de restauration et divers :
  - oLa mise à disposition à titre gratuit des espaces et équipements du site Arenberg Creative Mine pour l'accueil en résidence.
- d'autoriser le versement à la SARL Achille Tonic d'une aide à la création de 5 500 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment de signer la convention de résidence.

Adoptée à l'unanimité

# 188/17B - ZAC des Pierres Blanches à Denain : Échange de terrain entre la Société Civile de Construction Vente PIERRES BLANCHES I (groupe Alpha Property) et la CAPH

La SEM Ville Renouvelée procède actuellement à la cession de la parcelle cadastrée AY 279p (2 787 m²) au profit de la Société Civile de Construction Vente PIERRES BLANCHES I (groupe Alpha Property) pour l'implantation de l'enseigne Action.

Dans le cadre de ce projet d'implantation et au regard des dispositions réglementaires du PLU, l'acquisition de la parcelle de 98 m² appartenant à la CAPH est également nécessaire sur le parc d'activités du Plouich à Raismes.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement des équipements publics de la ZAC des Pierres Blanches et de la création de la liaison parc PME/PMI et voirie d'accès par la CAPH, une surface complémentaire d'environ 44 m² figurant dans le lot n°5 en cours d'acquisition par la SCCV PIERRES BLANCHES I est nécessaire pour finaliser les girations d'entrée de site.

Afin de voir aboutir ces deux projets (aménagement des équipements publics et implantation d'une entreprise), le Bureau Communautaire décide :

de procéder à l'échange de terrain sur la ZAC des Pierres Blanches à Denain avec soulte, entre la SCCV PIERRES BLANCHES I, dès lors que celle-ci en sera propriétaire, qui cédera une superficie d'environ 44 m² pour la parcelle AY 279p en cours de division et la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut qui

6/18

cédera une superficie d'environ 98 m² pour la parcelle AY 264p en cours de division cadastrale. Cet échange donnera lieu au paiement d'une soulte par la SCCV PIERRES BLANCHES I à la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut dont le montant correspondra à la différence de surface entre les deux parcelles échangées multiplié par 5 € HT/m², soit un montant prévisionnel de 270 € HT.

Les frais et charges notariés seront partagés entre la CAPH et la Société Alpha Property.

 d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

### Adoptée à l'unanimité

### 189/17B - ZAC du Marillon à Saint-Amand-les-Eaux : Cession de terrain à la SARL LUIGEZ

Dans le cadre du projet de requalification de la ZAC du Marillon et du Quartier de la Gare à Saint-Amand-les-Eaux, la SARL LUIGEZ souhaite acquérir un terrain d'environ 2 700 m², situé sur le site des anciens déménagements Leclercq pour un projet de construction d'un bâtiment à vocation commerciale.

Aussi, le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser la cession à la SARL LUIGEZ ou de toute personne morale s'y substituant un terrain cadastré BL n°185p pour une superficie d'environ 2 700 m² au prix de 27,50 € HT/ m².
  - Les frais, impôts et taxes (dont éventuellement la TVA immobilière) inhérents à la passation de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### Adoptée à l'unanimité

# 190/17B - Parc d'activités de la Vallée de l'Écaillon à Thiant : Vente de terrains au Laboratoire MINE

Dans le cadre de son projet d'extension, la société Laboratoire MINE souhaite acquérir différentes parcelles d'une superficie totale d'environ 3 340 m².

La société souhaitant également aménager une voirie de desserte sur une partie de ces terrains et un redécoupage du lot n°16 devenant ainsi nécessaire, une participation de 5 000 € TTC est prévue par la société Laboratoire MINE afin d'entreprendre la réalisation des travaux de voirie et réseaux divers.

### Le Bureau Communautaire décide :

- d'abroger la délibération du Conseil Communautaire n°427/15 en date du 19 octobre 2015 relative à la vente des parcelles A n°3438 et A n°3363 pour une surface totale d'environ 1 005 m² au profit de la SCI Chez Les Poirsons (AMH).
- d'accepter la vente des parcelles cadastrées section A n°3438, A n°3363, A n°3436p et A n°3483p en cours de division au profit de la société Laboratoire MINE ou de toute personne morale s'y substituant, pour une surface d'environ 3 340 m² au prix de 20 € HT le m², augmenté de 5 000 € pour travaux de voirie et réseaux divers résultant du découpage du lot n°16, soit un prix prévisionnel de 71 800 €. Les frais, impôts et taxes (dont éventuellement la TVA immobilière) inhérents à la passation de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

 d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents se rapportant à cette vente.

### Adoptée à l'unanimité

### 191/17B - Parc d'activités de Bellevue à Denain : Vente de terrains à la société First-Reality

La société First Realty souhaite se porter acquéreur de plusieurs parcelles d'une superficie d'environ 5 700 m² situées sur le parc d'activités de Bellevue à Denain afin de réaliser un ensemble bâti à usage d'ateliers d'activités.

Aussi, le Bureau Communautaire décide :

- d'accepter de signer la promesse unilatérale de vente des parcelles cadastrées section AM n°142 d'environ 5 044 m² et AM n°138p d'environ 656 m², soit un total d'environ 5 700 m² au prix de 16,15 € HT/m², soit un montant prévisionnel de 92 055 € HT à la société First Realty ou tout autre personne morale souhaitant s'y substituer.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à signer les éléments relatifs à la vente des terrains ainsi que tous documents s'y rapportant, lorsque l'entreprise lèvera l'option.

### Adoptée à l'unanimité

# 192/17B - Aide à l'investissement productif : Rabais sur le prix de vente d'un terrain à l'entreprise STOCKAGE 24 à Escautpont

Afin de développer son activité de stockages modulables, la société STOCKAGE 24 souhaite acquérir deux parcelles situées sur le parc d'activités des Bruilles à Escautpont pour un total de 7 030 m².

Aussi, dans le cadre du dispositif des aides aux investissements productifs des entreprises, le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à la société STO24 France HOLDING SARL (STOCKAGE 24), une aide à la construction de cet ensemble immobilier prenant la forme d'un rabais sur le prix de vente des terrains à hauteur de 70 000 €, revenant à vendre les terrains à un prix d'environ 66 589 € (soit environ 9,50 €/m²). Montant de l'assiette éligible retenu : 1 843 349 € HT Taux d'aide : 3,8 % de l'investissement total.
- d'autoriser la SEM des Ardennes à vendre le terrain à l'entreprise moyennant le rabais sur le prix de vente ainsi consenti.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer avec l'entreprise la convention d'aide qui précisera les modalités de remboursement du rabais si l'entreprise ne respectait pas ses obligations.
- de préciser que l'aide sera dans tous les cas conditionnée à la réalisation de la totalité du programme immobilier (soit les 4 bâtiments) dans un délai de 5 ans sans quoi l'aide devra être remboursée.

# 193/17B - Parc d'activités du Plouich à Raismes : Acquisition d'une parcelle AW 324 pour la réalisation de travaux d'extensions et de réhabilitation du bâtiment « Parc Matériel »

Afin de réaliser des travaux de réhabilitations du bâtiment dit « Parc Matériel », la Communauté d'Agglomération de La Porte souhaite se porter acquéreur de la parcelle AW 324 pour une superficie d'environ 446 m² sur le parc d'activités du Plouich à Raismes.

Aussi, le Bureau Communautaire décide :

- d'accepter l'acquisition de la parcelle cadastrée section AW n°324, pour une contenance d'environ 446 m², au prix des domaines de 30 € HT / m² soit 13 400 €. Les frais, impôts et taxes (dont éventuellement la TVA immobilière) inhérents à la passation de l'acte seront à la charge de la CAPH.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents se rapportant à cette vente.

Adoptée à l'unanimité

# 194/17B - Parc d'activités Hordain Hainaut : Vente de terrain à la société TRANPORTS MORELLE

La société TRANSPORTS MORELLE souhaite développer son activité et donc, se porte acquéreur d'un terrain d'une superficie d'environ 20 000 m², situé sur le parc d'activités d'Hordain Hainaut.

Aussi, le Bureau Communautaire décide :

- d'accepter la vente des terrains d'environ 20 000 m² au sud de la ZAC d'Hordain Hainaut à la société TRANSPORTS MORELLE ou tout autre personne morale souhaitant s'y substituer au prix de 11 € / HT le m², soit un prix prévisionnel de 220 000 € HT.
- d'autoriser, Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment à signer les éléments relatifs à la vente des terrains ainsi que tous documents s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

### 195/17B - Dispositif d'aide aux TPE: Projet de développement de la SAS Les Mijuscules à Thiant

Madame PROIX Hélène, gestionnaire d'un établissement d'accueil de jeunes enfants « micro crèche » à Aulnoy-les-Valenciennes, souhaite développer ce type de structure sur la commune de Thiant.

Le projet représente un coût de 43 887 € HT.

Aussi, dans le cadre du dispositif des aides à l'investissement de très petites entreprises, le Bureau Communautaire décide :

 d'attribuer au projet de développement de la SAS Les Mijuscules pour son projet de « micro crèche », une subvention d'un montant de 6 583 € soit : Une subvention au titre de l'aide à la location

- Montant de l'assiette éligible retenu : 43 887 € HT,
- Montant des loyers sur 3 ans 37 800 €,
- Taux d'aide de 15% (bonification du taux dans le cadre d'une implantation sur un parc d'activité communautaire) soit 17% du coût du loyer.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment signer la convention d'aide avec l'entreprise.

Adoptée à l'unanimité

# 196/17B - Dispositif d'aide aux TPE : Projet de développement de la SARL CAPE Optique La Lunetterie à Denain

Madame PAILLOT Estelle et Monsieur TEIRLINCK Patrick, gérants de la SARL CAPE optique La Lunetterie, sise Rue de Villars à Denain souhaitent développer leur activité sur le créneau de l'optique à domicile notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Le projet représente un coût de 14 754 €.

Aussi, dans ce cadre, le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer au projet de développement de la SARL CAPE Optique La Lunetterie, une subvention d'un montant de 2 213 € soit :
  - Une subvention au titre de l'aide à la location
  - Montant de l'assiette éligible retenu : 14 754 € HT,
  - Montant des loyers sur 3 ans 54 000 €,
  - Taux d'aide de 15% (bonification dans un objectif de redensification de linéaires commerciaux en centre-ville) soit 4% du coût du loyer.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment signer la convention d'aide avec l'entreprise.

Adoptée à l'unanimité

#### 197/17B - Dispositif d'aide aux TPE : Projet de développement de la SARL Bultez à Thiant

Monsieur BULTEZ Pascal, gérant de la SARL BULTEZ souhaite développer son activité de garage automobile, vente et réparation en construisant une nouvelle agence RENAULT sur la zone d'activité de l'Écaillon à Thiant.

Le projet représente un coût de 967 298 € HT.

Aussi, dans ce cadre, le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer au projet de développement de la SARL Bultez (garage automobile), une subvention à l'investissement immobilier d'un montant de 30 000 € soit :
  - Montant de l'assiette éligible retenu : 200 000 € HT,
  - Taux d'aide de 15% (bonification du taux dans le cadre d'une implantation sur un parc d'activité communautaire).
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment signer la convention d'aide avec l'entreprise.

### 198/17B - Dispositif d'aide aux TPE : Projet de développement de l'EURL JADYSHA Direct Burotic à Denain

Monsieur EL KANSOULI Jaouad souhaite développer son activité de vente de consommables d'impression et rechercher un nouveau portefeuille de clients au niveau national.

Le projet représente un coût de 184 539 €.

Aussi, dans ce cadre, le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer au projet de développement de l'EURL JADYSHA (consommables d'impression), une subvention d'un montant de 30 000 € soit :
  - Montant de l'assiette éligible retenu : 200 000 € HT (maximum de l'assiette éligible),
  - Taux d'aide de 15% (bonification du taux dans le cadre d'une implantation sur un parc d'activité communautaire).
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment signer la convention d'aide avec l'entreprise.

Adoptée à l'unanimité

# 199/17B - Dispositif d'aide aux TPE : Projet de développement de l'EURL FILIGRANE ICS à Sars-et-Rosières

Monsieur THUMARAS, gérant de l'EURL FILIGRANE ICS, souhaite développer son activité de logiciels de gestion en apportant à ses clients une palette plus large de services autour des logiciels.

Le projet représente un coût de 10 619 €.

Aussi, dans ce cadre, le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer au projet de développement de l'EURL FILIGRANE ICS (activités autour des logiciels de gestion), une subvention à l'investissement immobilier d'un montant de 15 842 € soit :
  - Montant de l'assiette éligible retenu : 105 619 € HT,
  - Taux d'aide de 15% (bonification du taux dans le cadre d'une implantation sur un parc d'activité communautaire)
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment signer la convention d'aide avec l'entreprise.

Adoptée à l'unanimité

### 200/17B - Dispositif d'aide aux TPE : Projet de développement de l'El Krystel Fleurs à Wallers

Madame SENECAUT Christelle souhaite développer son activité de fleuriste et redynamiser les ventes en rendant son commerce plus attractif notamment grâce à des travaux de façade.

Le projet représente un coût de 10 645 €.

### Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à l'El Krystel Fleurs, pour son projet de développement, une subvention au titre de l'investissement immobilier d'un montant de 532 € soit :
  - Montant de l'assiette éligible : 10 645 € HT,
  - Taux d'aide de 5%.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment signer la convention d'aide avec l'entreprise.

### Adoptée à l'unanimité

### 201/17B - Politique d'aides aux opérateurs de la création d'entreprises : Subventions 2017

Dans le cadre de l'octroi des aides aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprises, chaque opérateur de la création d'entreprises se voit attribuer chaque année une contribution à raison de 1 000 € par projet accompagné et 3 000 € pour les projets à fort potentiel de développement, aboutissant à une création ou une reprise ou un développement d'entreprise sur le territoire de la CAPH avec les objectifs suivant :

- BGE : 40 créations accompagnées soit une subvention maximum de 40 000 €,
- ADIE : 25 prêts accordés soit une subvention maximum de 25 000 €,
- Val Initiatives : 15 prêts accordés soit une subvention maximum de 15 000 €,
- Groupe SOS Jeunesse (Insertion et Alternatives Germinal) : 10 prêts accordés soit une subvention maximum de 10 000 €,
- Réseau Entreprendre Hainaut : 2 prêts accompagnés soit une subvention maximum de 6 000 €. Il s'agit de projets à fort potentiel de développement.

Soit une subvention totale pour les opérateurs de la création de 96 000 €, avec le versement d'un acompte de 50 % et les reste sur présentation du bilan annuel.

#### Le Bureau Communautaire décide :

- de fixer le montant de la subvention pour l'appui à la création ou au développement d'entreprises à 96 000 € selon le détail suivant :
  - Boutique de Gestion Espace (BGE) : 40 000.€
  - Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) : 25 000 €
  - Val Initiatives : 15 000 €
  - Groupe SOS Jeunesse (Insertion et Alternatives Germinal) : 10 000 €
  - Réseau Entreprendre Hainaut : 6 000 €
- de verser un acompte de 50% et le reste sur présentation d'un bilan annuel.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Adoptée à l'unanimité

### 202/17B - Parc d'activités du Saubois à Saint-Amand-les-Eaux : Hôtel d'entreprises

Dans le cadre du développement économique du parc d'activités du Saubois, le Conseil Communautaire du 18 avril 2016 a acté la construction d'un hôtel d'entreprises par le biais d'une convention de mandat.

A l'issue de la consultation, la SEM Ville Renouvelée a été retenue et a procédé à des études techniques d'avant-projet sommaires.

Aussi, afin de sécuriser l'opération, il a été décidé de réaliser l'opération en 3 tranches :

- Tranche ferme: bâtiment 1 constitué de 6 cellules et d'un showroom et l'ensemble des réseaux et VRD
- Tranche optionnelle 1 : bâtiment 2 constitué de 5 cellules
- Tranche optionnelle 2 : bâtiment 3 constitué de 7 cellules

Ce redécoupage de l'opération entraine une augmentation de l'enveloppe financière initiale telle qu'elle est désormais établie par l'avant-projet définitif soit 2 804 607,22 € HT.

#### Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'avant-projet définitif de l'hôtel d'entreprise du Saubois et l'ajustement de l'enveloppe financière.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de mandat de maitrise d'ouvrage actant les modifications portées au programme et à l'enveloppe financière dédiée.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### Adoptée à l'unanimité

# 203/17B - Pacte Territorial (Axe énergie) : Réalisation de diagnostics d'éclairage public sur les communes volontaires

Dans le cadre du Pacte Territorial, plusieurs communes se sont portées volontaires en novembre 2016 pour réaliser un diagnostic de leur éclairage public dans le but d'élaborer un programme de travaux.

Ce diagnostic permettra d'obtenir un état des lieux de l'existant et d'établir des propositions d'amélioration énergétique, financière et qualitative. Le coût prévisionnel de ce diagnostic est estimé à 85 000 € HT soit 102 000 € TTC.

### Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la réalisation des diagnostics d'éclairage public à l'attention de communes volontaires, à savoir : Bellaing, Bouchain, Denain, Escautpont, Hérin, Hordain, La Sentinelle, Marquette-en-Ostrevant, Mortagne-du-Nord, Nivelle, Oisy, Sars-et-Rosière, Wasnes-au-Bac.
- de décider de participer à hauteur de 85 000 € HT maximum à la réalisation de ce diagnostic. Il est précisé que les travaux restent à la charge des communes.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables se rapportant à la présente mise en œuvre de la délibération.

#### Adoptée à l'unanimité

### 204/17B - Pôle SYNÉO: Adhésion 2018

Dans le cadre du Pacte Territorial en faveur du développement durable, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut souhaite mettre en place une action permettant aux habitants de réduire leur facture d'énergie, par le biais d'un « achat groupé » et de sensibiliser ainsi, la population aux actions de maitrise de la consommation d'énergie. L'association SYNÉO centre son activité sur la conduite d'actions d'accompagnement et de services aux territoires dans le but de mettre en oeuvre des solutions environnementales par la mise en place d'achats groupés d'énergie.

Aussi, le Bureau Communautaire décide :

- d'adhérer à l'association Pôle Synéo.
- d'accepter le versement de la cotisation à l'association d'un montant de 3 500 € pour l'année 2018.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables se rapportant à la présente mise en œuvre de la délibération.

Adoptée à l'unanimité

### 205/17B - Aides à la pierre : Octroi de subventions et/ou agréments pour le logement social

Dans le cadre de la délégation de compétences des aides à la pierre confiée par l'État à la CAPH et du dispositif en faveur de la relance de la construction de logement sociaux et de la réhabilitation du parc HLM développé par La Porte du Hainaut, Le Bureau Communautaire décide :

d'octroyer, à la fois pour le compte de l'État et pour le compte de la CAPH, au titre des aides complémentaires, les subventions et agréments portant sur les opérations de logements sociaux, dont le détail est repris ci-dessous, conformément à la programmation actualisée en Conseil Communautaire. Le montant des subventions calculées au vu des plans de financement prévisionnels doit être considéré comme un montant maximum.

Code Projet	PARTUCE	COMMUNES	Adresse	Opérateur	ND Plai	Nb Plus	Nb PLS	Nb Psla	Nb Pam	Sub_Efat	Sub_CAPH
543	2017	BELLAING	Rue du berger phase 2	SIA Habitat	6	13	0	0	0	41 400,00	54 000,00
672	2017	DOUCHY-LES-MINES	Rue Bolleau	SIGH	0	0	0	0	12	0,00	36 000,00
772	2017	LA SENTINELLE	Rue Henri Durre	age	attendada y	25	0	0	0	75 900,00	99 000,00
76	2017	OISY	Résidence Le Bosquet	PARTENORD HABITAT	4	8	0	0	0	27 600,00	36 000,00
594	2017	SAINT AMAND LES EAUX	Rue Barbusse/ Rue Angle des Murs	SIA Habitat	12	28	0	7	0	82 800,00	108 000,00
			TOTAL		33	74	0	7	12	227 700,00	333 000,00

 d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des conventions relatives aux opérations financées relevant des dispositions de l'article R.331-76-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires au versement des subventions.

Adoptée à l'unanimité

### 206/17B - Octroi de subventions aux clubs sportifs : Modifications

Dans le cadre des aides attribuées aux clubs sportifs de haut niveau, le Bureau Communautaire décide :

 de modifier les grilles de subventions des clubs sportifs (clubs de Haut niveau et associations sportives) pour tenir compte des nouvelles dénominations de niveaux et créer une catégorie Football National 3 (ex CFA 2) comme indiqué ci-dessous :

# 1 - Grille d'attribution de subventions aux disciplines sportives disputant un championnat national en fonction de leur niveau :

SAISON 2016/20	17	A compter de la SAISON	2017/2018
- Discipline	Montant	Discipline	Montant
Basket-Ball / Volley-Ball / Hand-Ball / Football		Basket-Ball / Volley-Ball / Hand- Ball	
Pro A / Division 1/Ligue 1	451 250,00 €	Pro A / Division 1	451 250,00 €
Pro B / Division 2/Ligue 2	343.963,51 €	Pro B / Division 2/	343 963,51 €
Nationale 1	165 102,45 €	Nationale 1	165 102,45 €
Nationale 2	110 068,90 €	Nationale 2	110 068,90 €
		Football	
		Ligue 1	451 250,00 €
		- Ligue 2	343 963,51 €
		Nationale 1	165 102,45 €
		Nationale 2	110 068,90 €
		Nationale 3	95 000,00 €
Cyclisme	The state of the s	Cyclisme	
- Division 1	108 300,00 €	- Division 1	108 300,00 €
Division 2	81 225,00 €	Division 2	81 225,00 €
Tennis		Tennis	The second se
1 <sup>ère</sup> Division	64 077,50 €	1ère Division	64 077,50 €
Nationale 1A	57 494,66 €	Nationale 1A	57 494,66 €
Nationale 1B	50 906,42 €	Nationale 1B	50 906,42 €
Nationale 2	31 644,36 €	Nationale 2	31 644,36 €
Natation		Natation	
Nationale 1A	40 612,50 €	Nationale 1A	40 612,50 €
Nationale 1B	31 587,50€	Nationale 1B	31 587,50 €
Nationale 2A	22 562,50 €	Nationale 2A	22 562,50 €
Water Polo		Water Polo	
Elite	85 737,50 €	Elite	. 85 737,50 €
Nationale 1	63 175,00 €	Nationale 1	63 175,00 €
Nationale 2	40 612,50 €	Nationale 2	40 612,50 €

### 2 - Aides financières aux associations sportives

	Discipline FOOTBALL	
APPELATION NIVEAU 2016/2017	APPELATION NIVEAU 2017/2018	MONTANT
DR (Division d'Honneur)	REGIONAL 1	68 590,00 €
DHR (Division d'Honneur Régionale)	REGIONAL 2	49 637,50 €
PH (Promotion d'Honneur)	REGIONAL 3	36 100,00 €
PHR (Promotion d'Honneur Régionale)	REGIONAL 4	22 562,50 €

Adoptée à l'unanimité

# 207/17B - Soutien aux actions, aux manifestations ou rassemblements sportifs 2018

Dans le cadre du soutien aux actions en matière sportive, il convient de reconduire la participation financière de La Porte du Hainaut aux manifestations ou rassemblements sportifs pour 2018.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'allouer aux associations organisatrices d'actions, de manifestations ou de rassemblements sportifs pour l'année 2018, les participations financières indiquées dans le tableau ci-dessous, à savoir :
  - ✓ Participation financière au Lycée Horticole de Raismes pour la mise en valeur des secteurs pavés du territoire dans le cadre de la course cycliste Paris-Roubaix,
  - ✓ Participation financière à l'association Districts USEP et UNSS Valenciennois pour la mise en place de projets sportifs sur les communes de la CAPH,
  - ✓ Participation financière à l'association « Grand Prix de Denain » pour l'organisation du Grand Prix de Denain,

- ✓ Participation financière à l'association « Festival de la Moto » pour l'organisation du Festival de la Moto,
- ✓ Participation financière à « l'Office Municipal des Sports Trith-Saint-Léger » pour l'organisation de la Course de la Paix,
- ✓ Participation financière au Tennis Club Municipal de Denain pour l'organisation de l'Open de Tennis ENGIE de La Porte du Hainaut,
- ✓ Participation financière à l'association « la Course des Terrils » pour l'organisation de la Course des Terrils.

A noter que chaque participation financière de la CAPH étant égale à la participation financière de la commune d'accueil.

PARTICIPATIONS FINANCIERES				
MANIFESTATIONS / ASSOCIATION / ORGANISME	LIEU DE LA MANIFESTATION	ASSOCIATIONS ORGANISATRICES	MONTANT 2018	
Course cycliste Paris-Roubaix	Secteurs pavés du territoire	Lycée Horticole de Raismes	2 470 €	
Projets sportifs sur le territoire	Territoire de la CAPH	USEP	7 125 €	
Projets sportifs sur le territoire	Territoire de la CAPH	มพรร	4 750 €	
Grand Prîx de Denain	Denain	Association Grand Prix de Denain	32 585 €	
Festival de la Moto	Bouchain	Association du Festival de la moto	3 942,50 €	
Course de la Paix	Trith Saint Léger	Office Municipal des sports Trith Saint Léger	8 550 €	
Open de tennis ENGIE de la Porte du Hainaut	Denain	Tennis Club Municipal de Denain	13 300 €	
Course des Terrils	Raismes	Association de la Course des Terrils	7 240,90 €	
24 Heures du Bassin Rond	Bouchain	Centre Départemental de Plein Air	24 700 €	

- d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de mandat non rémunérée avec l'association du Centre Départemental de Plein Air pour l'organisation des « 24 Heures du Bassin Rond » édition 2018 à Bouchain selon les modalités prévues dans la convention de mandat.
  - Les frais inhérents et les débours occasionnés pour l'organisation de cette manifestation seront remboursés selon les modalités prévues dans la convention et dans la limite du montant indiqué dans le tableau.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants à l'ensemble de la programmation sportive 2018.

Adoptée à l'unanimité

### INFORMATIONS - LANCEMENTS DE PROCÉDURES

 Médiathèque des Encres à Saint-Amand-les-Eaux : Information sur un lancement de procédure d'appel d'offres ouvert pour son aménagement (mobilier et rayonnage)

La réhabilitation du Pôle Culturel de Saint-Amand-les-Eaux dans laquelle est intégrée la médiathèque des Encres va être réalisée prochainement. Compte tenu des prestations liées au nouvel agencement des locaux (mobilier et rayonnage) estimées à un montant supérieur à 209 000,00 € HT, il convient dès à présent de prévoir le lancement d'une consultation par appel d'offres ouvert.

### Marchés d'assurance : Information sur un lancement de procédure d'appel d'offres dans le cadre du renouvellement

Les marchés d'assurance actuels arrivant à échéance au 31 décembre prochain, il convient dès à présent de prévoir le lancement d'une nouvelle consultation à lots sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Pour information, la Communauté d'Agglomération a, dans un premier temps, effectué une consultation sous la forme d'une procédure adaptée, pour permettre la désignation d'un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui aidera la collectivité à analyser précisément ses besoins en matière d'assurance, puis à rédiger un cahier des charges.

### Parc d'activités de l'aérodrome (Prouvy, Rouvignies et Trith-Saint-Léger) : Information sur un lancement de procédure d'appel d'offres ouvert pour l'entretien et le nettoyage

Afin d'assurer l'entretien et le nettoyage du parc d'activités de l'Aérodrome situé sur les communes de Prouvy, Rouvignies et Trith-Saint-Léger, les Communautés d'Agglomération de La Porte du Hainaut et Valenciennes Métropole, qui en ont la charge, ont décidé de procéder à une gestion concertée afin de mutualiser certaines prestations à réaliser.

A ce jour, le montant des dépenses réglées par la CAPH sur ce marché est de 118 700,04 € TTC et arrive à échéance en août 2018.

Il convient donc de prévoir le lancement d'une consultation par appel d'offres ouvert afin de désigner de nouveaux attributaires qui permettront d'assurer la réalisation des prestations au-delà du mois d'août 2018.

La consultation fera l'objet d'un découpage en 5 lots selon la ventilation suivante :

- lot n°1: Entretien des espaces verts,
- lot n°2 : Entretien et réparation des voiries,
- lot n°3 : Entretien et réparation de l'éclairage public,
- lot n°4: Prestations hivernales,
- lot n°5 : Nettoiement urbains.

Seuls les lots n°1, 4 et 5 feront l'objet d'une mutualisation donnant lieu à la passation d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.

### Entretien des espaces verts de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut : Information sur deux lancements de procédure d'appel d'offres ouvert

Le marché actuel, dont les dépenses s'élèvent à 1 915 144,50 € TTC depuis sa notification le 31 octobre 2014, arrive à échéance en octobre 2018.

Il convient donc de prévoir le lancement d'une consultation par appel d'offres ouvert afin de désigner de nouveaux attributaires qui permettront d'assurer la réalisation des prestations au-delà du mois d'octobre 2018.

# Parcs d'activités et équipements gérés par la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut : Information sur un lancement de procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation, fourniture, la pose et la maintenance du mobilier signalétique

Le marché actuel, dont les dépenses mandatées s'élèvent à 283 654,10 € TTC depuis sa notification le 23 avril 2015, arrive à échéance en avril 2019.

Il convient donc de prévoir le lancement d'une consultation par appel d'offres ouvert afin de désigner un nouvel attributaire qui permettra d'assurer la réalisation des prestations au-delà du mois d'avril 2019.

### **QUESTIONS DIVERSES**

 Présentation en début de séance du nouveau dispositif de travail non rémunéré par Monsieur Jean-Philippe VICENTINI, Procureur de la République.

Fait à Wallers, le 11 Décembre 2017

Le Président